



Mode d'emploi utilisation de la fréquence radio ANMSM

- L'attestation vous sera demandée lors d'une demande d'inscription au Grand Réseau des Alpes en vous rendant sur le site internet <https://www.radios-secours-montagne.com>.
- Le cahier des charges de l'attestation ARCEP de l'ANMSM est connu du Grand Réseau des Alpes, il est inutile de le transmettre. L'ANMSM le tient à disposition.
- Une fois muni de l'attestation d'adhésion délivrée par le Grand Réseau des Alpes, vous pourrez contacter un vendeur installateur pour acquérir un poste radio qui se chargera de programmer l'appareil.
- La liste et les coordonnées des vendeurs installateurs est disponible sur le site internet du Grand réseau des Alpes.
- L'adhésion au réseau d'alerte « Emergency » (Haute Savoie, Valais, Val d'Aoste) se fait auprès du SDIS 74 (tel 04 50 22 03 03). L'inscription est gratuite. Renseignements sur le site internet www.chamoniarde.com, onglet « Nos actions », rubrique « Réseau radio ».
- Le réseau radio Mercantour ne fait pas parti du Grand Réseau des Alpes. Pour adhérer au Réseau Mercantour, prendre contact auprès de Jean-Marie MARIA (10 avenue Kellermann
- Villa les Rosiers 06450 SAINT-MARTIN-VESUBIE joignable au 06 07 74 21 82 et par email jeanmarie.maria@orange.fr